

Rectorat
Direction des personnels
enseignants
DIPE
n° 25/26-88

Arrêté du 3 juin 2026 portant nomination du jury académique
chargé de l'évaluation du stage des professeurs des écoles
bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'enseignement
public pour la session 2026

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le jury académique chargé de l'évaluation du stage des professeurs des écoles bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'enseignement public pour la session 2026 est composé comme suit :

- M. Thierry Dickele, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire, président,
- M. Cyrille Seguin, Inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Rhône, vice-président,

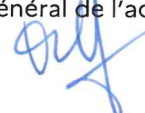
Membres de Jury

- Mme Emmanuelle Guillerm, inspectrice de l'Education Nationale, circonscription d'Andrézieux Nord, Andrézieux-Bouthéon,
- M. Sébastien Boutte, inspecteur de l'Education Nationale, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône,
- Mme Magali Goyon, inspectrice de l'Education Nationale, référente académique de l'Instruction en Famille 1^{er} degré, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain,
- M. Hubert Pharabet, inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Lyon Duchère, Lyon 9^{ème},
- Mme Gaëlle Vallier-Dubois, inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Montrevel-en-Bresse, Montrevel-en-Bresse,
- Mme Gwenola Gindre, professeure des écoles, E. E. PR St Pothin-Ozanam, Lyon 6^{ème},
- Mme Annick Vieira-Da-Silva, correspondante académique handicap, rectorat de Lyon.

ARTICLE 2 : Le jury peut se constituer en deux sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 juin 2026
Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie



Olivier Curnelle